

Performance et exemplarité environnementale pour la station d'épuration du futur

JOUANAS Le schéma directeur d'assainissement de la Régie des eaux de la Ville de Mont de Marsan a prévu la reconstruction de la station d'épuration de Jouanas, qui traite les eaux usées de Mont de Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont. Un aménagement rendu nécessaire par les exigences réglementaires car l'actuel ouvrage, qui a 40 ans, ne répond plus aux normes environnementales et sa taille n'est plus adaptée à la population du bassin de vie.

La Régie a conçu une nouvelle station performante dans la gestion des eaux usées et dans le cadre de son approche environnementale et économique. La station de Jouanas aura bien évidemment une capacité de traitement supérieure à aujourd'hui mais elle sera aussi une station "verte" avec des bâtiments Haute Qualité Environnementale "HQE" intégrés au paysage et respectueux des habitations voisines. Cet équipement du futur sera aussi "durable" car cette station sera à énergie positive : grâce à la production de biométhane elle générera plus d'énergie qu'elle n'en consommera et participera à l'économie circulaire locale.

Une station performante pour le territoire, le quartier et la Régie

Trop petite et trop vétuste, la station d'épuration actuelle ne convient plus. La nouvelle construction répondra aux perspectives de développement et d'urbanisation du territoire : dimensionnée pour 55 000 habitants, sa capacité de traitement sera plus importante que celle de l'installation actuelle. Plus performante, elle contribuera à l'amélioration du traitement des eaux usées avec un impact positif sur le milieu naturel et la Midouze, puisque l'azote et le phosphore seront désormais traités. Actuellement, les odeurs ne sont pas captées et la problématique du bruit n'est pas prise en compte car lors de sa construction la station n'était pas au cœur d'un quartier. Vis-à-vis du voisinage, la future station sera complètement neutre au niveau des émissions d'odeurs : tous les ouvrages générant des effluves seront confinés dans des locaux (aujourd'hui à l'air



libre) et l'air vicié extrait de ces locaux sera désodorisé avant rejet dans l'atmosphère. La maîtrise des nuisances sonores sera, elle, assurée grâce à la création de locaux insonorisés.

Ce nouvel équipement sera synonyme de modernité avec une fiabilisation des procédés de traitement et une organisation permettant de faciliter la tâche de la régie dans l'exploitation des ouvrages en offrant les meilleures conditions possibles de travail et de confort. Le projet prévoit également le regroupement des pôles collecte et traitement du service assainissement (7 agents en situation actuelle et 20 agents en situation future) ce qui permettra une optimisation d'organisation.

Du fait de ce regroupement et d'une activité accrue, il y aura une augmentation du trafic routier qui restera maîtrisée. L'activité du site actuel contribue à hauteur de 4% de la circulation globale sur le chemin de Thore. Dans le futur, elle contribuera à hauteur de 10% environ. Cette augmentation raisonnable sera d'autant moins visible qu'un circuit de rotation sera mis en place afin de répartir au mieux la circulation selon les voies de desserte. Comme aujourd'hui, aucune nuisance n'est à craindre concernant l'état et le salissement de la chaussée.

Une station Haute Qualité Environnementale

Le site prévu pour la nouvelle station se situe dans le prolongement de l'actuelle station qui restera en fonction pendant les travaux. Deux autres sites ont été étudiés mais ne permettaient pas d'accueillir la nouvelle installation sans impact environnemental négatif.

Le site d'implantation de Jouanas bénéficie d'un environnement naturel remarquable, traversé par des sentiers permettant d'accéder aux berges

de la rivière. La présence de nombreux visiteurs, adeptes du jogging ou de la promenade, témoigne de l'attractivité du lieu.

Au-delà de la réponse technique et fonctionnelle du projet, la manière de construire la station sera exemplaire et vertueuse pour répondre aux critères d'une architecture durable Haute Qualité Environnementale "HQE" : choix d'une organisation compacte du site sans perdre en performance pour utiliser parcimonieusement le foncier et limiter la maintenance future, conception des ouvrages techniques pour qu'ils se fondent avec les habitations, disposition des bâtiments pour créer des points de vue vers la nature environnante, choix de matériaux naturels pour atténuer le caractère industriel du site, récupération des calories de l'eau traitée pour le chauffage, fluidité des accès pour les employés et le grand public, intégration d'un circuit de visite pédagogique...

Pour le groupement de maîtrise d'œuvre choisi : "La clarté du processus technique et la particularité des dispositions constructives ou esthétiques reflètent la volonté de la collectivité de se doter d'un équipement affichant de réelles ambitions et une exemplarité environnementale".

Dans le même esprit, l'aménagement paysager des abords conforte les dispositions architecturales. Il a pour but d'en restituer le caractère naturel et minimiser l'impact de l'implantation de la nouvelle station. L'objectif est de retrouver une continuité paysagère entre la partie résidentielle et la rivière.

Bâtiments et aménagements s'inscrivent harmonieusement et respectueusement dans le paysage : création d'un sentier paysager pour accéder aux berges de la Midouze, respect de la topographie et du paysage alluvial, utilisation d'arbres et d'essences adaptés au site et au climat...



Une station au cœur de l'économie circulaire

Performante et HQE, la station se veut aussi à énergie positive : elle produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera ce qui diminuera les charges de fonctionnement. Ainsi, en collaboration avec GRDF, la Régie a étudié la faisabilité technico-économique de valoriser le biogaz produit sur la station. Après épuration en biométhane, ce dernier sera injecté en continu dans le réseau de distribution de gaz de GRDF chemin de Thore ce qui générera des recettes contribuant à faire baisser les charges d'exploitation. L'énergie produite correspondrait à la consommation de plus de 200

foyers ou d'une quinzaine de bus TMA roulant au bio-GNV (gaz naturel pour véhicules).

Cette production de gaz vert produit et consommé localement permet à cette future station de s'inscrire au cœur de l'économie circulaire. Cette économie d'avenir, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable, fonctionne en boucle. Le potentiel énergétique contenu dans nos déchets est valorisé ce qui permet de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables. Cette perspective offre de nombreux avantages, à la fois écologiques, sociaux mais aussi économiques. Concrètement, la station de Jouanas permettra la mise en place d'une stratégie verte pour produire tout en préservant l'environnement.

Chronologie du projet

- **1974** : construction de la station d'épuration actuelle
- **2006-2010** : schéma directeur d'assainissement qui prévoit la reconstruction de la station, validé par le Conseil Municipal du 29 juin 2010
- **2012** : réservation foncière inscrite au PLU en emplacement réservé
- **2013** : choix du groupement de maîtrise d'œuvre (le cabinet Merlin pour la partie technique, associé au cabinet d'architectes Hubert Architectes et à la paysagiste Maïalen Mintegui)
- **2014** : réunion avec les riverains, acquisition foncière, études préliminaires
- **2015** : autorisation de défrichement après mise à disposition du public du dossier d'autorisation, études d'avant-projet, réunion de présentation aux riverains
- **2016** : défrichements et consultation des entreprises travaux/process
- **2017** : obtention du permis de construire
- **Début 2018** : réunion avec les riverains et réunion publique d'information Premier semestre 2018 : enquête publique conjointe (installation soumise à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), consultation des entreprises travaux
- **Mi 2018** : obtention prévisionnelle des autorisations administratives
- **Fin 2018-début 2019** : démarrage des travaux
- **Fin 2020** : station opérationnelle, démolition de l'ancienne station et regroupement de l'ensemble du service assainissement sur le nouveau site

Coût de la station : 17 000 000 € HT

- **Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne** : 10 000 000 €
- **L'ADEME et la Région** devraient apporter également leur soutien financier, à hauteur de 45% sur la partie valorisation du biogaz produit
- **Mont de Marsan** participe à hauteur de 2/3 des dépenses d'investissement
- **Saint-Pierre-du-Mont** à hauteur d'1/3

Publicité

Une maison neuve facile à acheter

Une maison neuve bien à soi, moins chère que partout ailleurs, terrain et tous frais annexes compris.

Exemple de prix : **Maison avec garage, terrain environ 400m², tous frais annexes compris, livrée clés en main**

Prêt à Taux Zéro%

T3 141 341 € Prix à partir de : T4 153 045 €

LES CASTORS LANDAIS
Les meilleurs prix - Tout compris.

6 place Saint Roch
MONT DE MARSAN
T. 05 58 75 05 85
lescastorslandais@orange.fr

Publicité

Menuiserie aluminium Neuf & Rénovation

Portes - Fenêtres ALU et PVC
Vérandas
Portails
Volets roulants

LAND'ALU 401, rue de la Ferme du Conte - MONT DE MARSAN
05 58 06 23 02 - www.landalu.com - landalu@hotmail.fr



REUNION PUBLIQUE

Lundi 05 février 2018 à 18 h 30

Salle du conseil municipal – Mairie de Mont de Marsan



SOMMAIRE / ORDRE DU JOUR

- Un projet de territoire

- Ses atouts

- La phase chantier



- Temps d'échange



- Plus d'informations



UNE IMPLANTATION HISTORIQUE

La station d'épuration de Jouanas a été mise en service en 1975 pour traiter les eaux usées de Saint-Pierre du Mont et d'une partie de Mont-de-Marsan.

Elle se trouvait alors à l'écart des zones urbaines.

45 ans après, elle est devenue **obsolète**.



LA DECISION DE RECONSTRUIRE

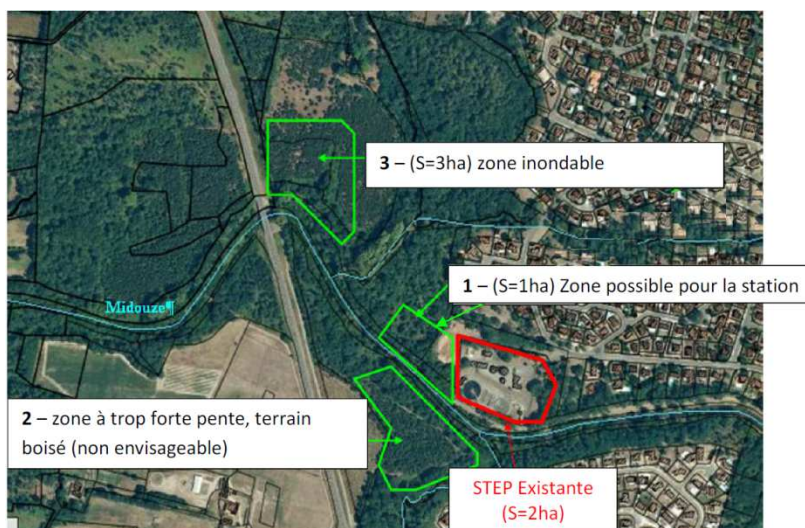
✓ 2010 : décision de reconstruire la station d'épuration de JOUANAS

- Satisfaire aux exigences réglementaires (obligation du traitement de l'azote et du phosphore) et préserver ainsi la Midouze
- S'adapter aux évolutions de débit et de charge polluante
- Supprimer les nuisances olfactives
- Valoriser le potentiel énergétique des eaux usées (production de biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel)
- Ouvrir l'installation au public et à la visite
- Intégrer le pôle collecte et traitement du service assainissement



CHOIX DU TERRAIN / PHASE ETUDES

- 2013 : Concours de Maîtrise d'Œuvre
- Choix du terrain dans le prolongement de la station actuelle (réservé dans l'ancien POS devenu PLU)



CONCERTATION AMONT ET COMMUNICATION

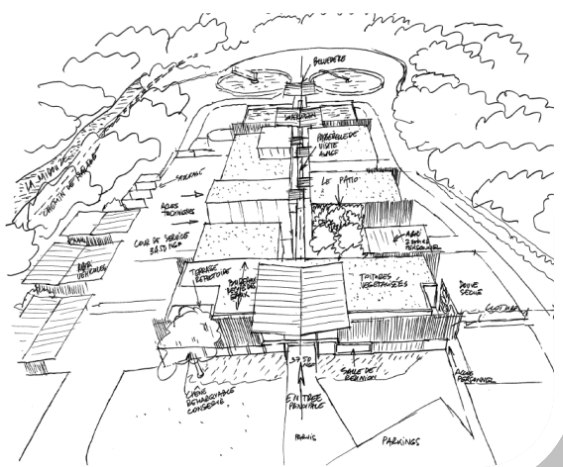
- des réunions publiques pour les riverains
- enquête publique sur le défrichement (2015)
- parutions municipales
- articles de presse...



- 2014-2015 : études préliminaires et établissement de l'avant-projet
- 2016 : consultation des entreprises et désignation du constructeur du lot process
- 2017 : dossiers règlementaires et études d'exécution
- 2018 : consultation des entreprises des autres lots (à venir)



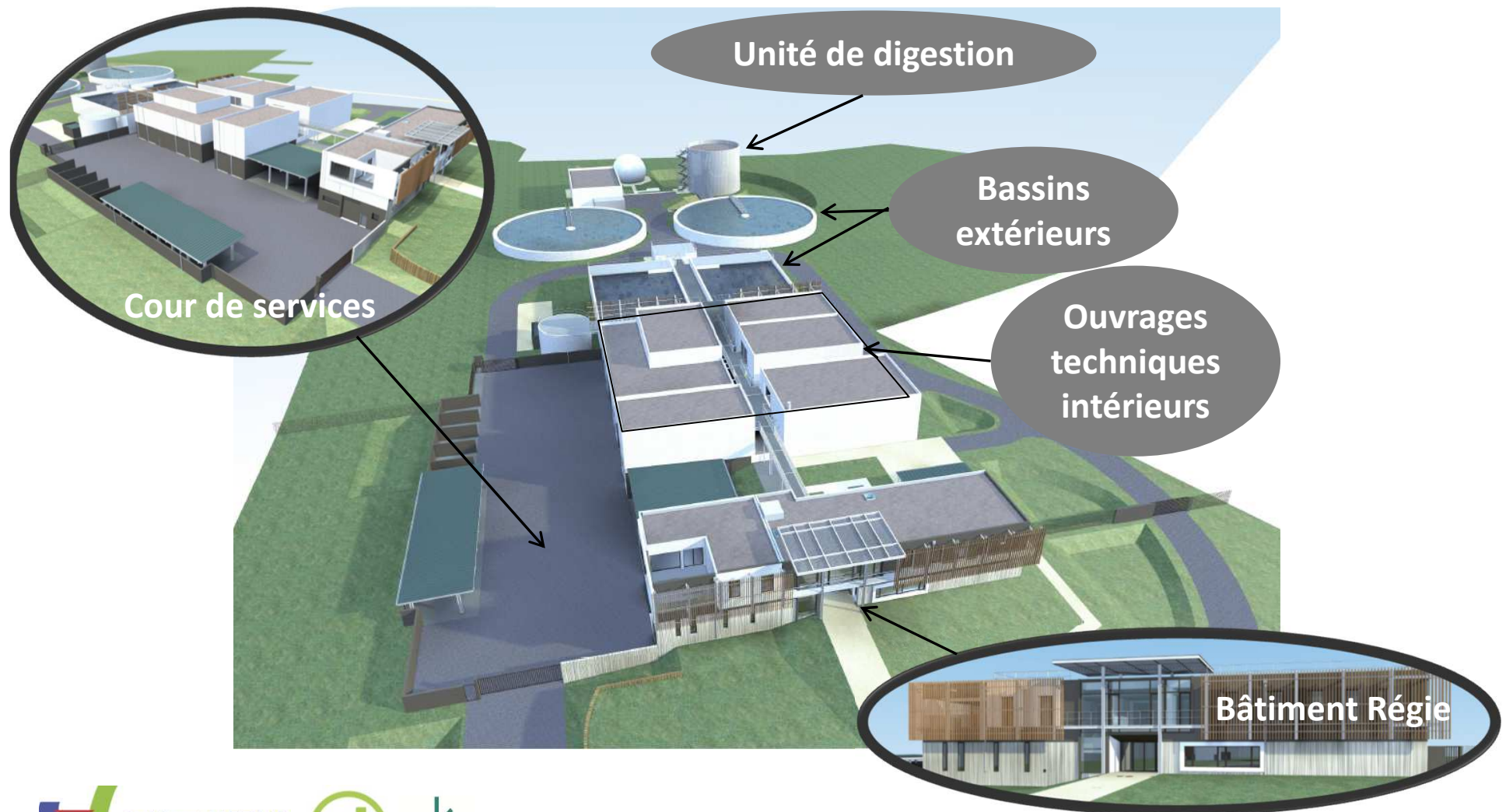
ORGANISATION SPATIALE



Nouvelle station
d'épuration
Implantation hors crue
Production de biogaz isolée



L'INSTALLATION



SES ATOUTS

Limitation des nuisances

Confinement des locaux de traitement odorants et bruyants

- ✓ **Accueil des matières externes**
- ✓ **Prétraitements et traitement primaire**
- ✓ **Traitement des boues**
- ✓ **Production d'air**



Zone de forte activité en contrebas du site, côté Midouze, à l'écart des habitations

- ✓ **Livraison des matières externes**
- ✓ **Evacuation des sous-produits**
- ✓ **Stockage matériel et véhicules**

SES ATOUTS

Limitation des nuisances

Désodorisation poussée

- ✓ Simulation de dispersion des rejets d'air traité avec prise en compte des vents dominants

Production de biogaz sécurisée

- ✓ Eloignement des cours d'eau et des habitations
- ✓ Respect des contraintes ICPE

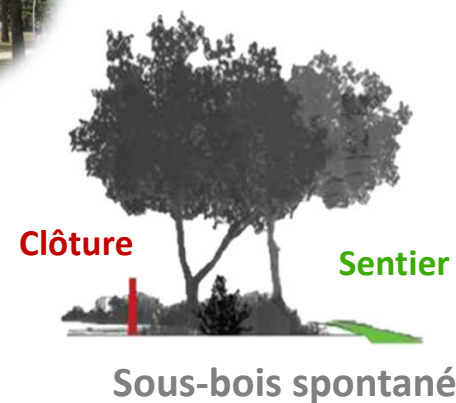


SES ATOUTS

Intégration environnementale

Intégration paysagère

- ✓ Traitement architectural et paysager
- ✓ Visibilité depuis l'entrée du site
- ✓ Protection végétale pour les riverains



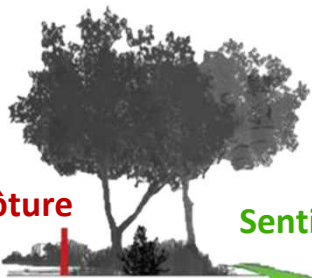
SES ATOUTS

Intégration environnementale



Intégration paysagère

- ✓ Plantation d'arbres pour renforcer l'écran végétal
- ✓ Chemin pédestre autour de la station



Clôture

Sentier

Sous-bois spontané



Sentier paysager déplacé à la demande des riverains



SES ATOUTS

Accueil du public et vocation pédagogique



UN SITE TOURNE VERS SES USAGERS

- ✓ Desserte par les transports en commun (Tma)
- ✓ Parking visiteurs
- ✓ Accessibilité PMR
- ✓ Circuit de visite
- ✓ Salle de réunion



SES ATOUTS

Station à « énergie positive » au cœur du territoire

BIOMETHANE : 2,5 millions de KWh produits chaque année



GRDF

Injection 24 h / 24 dans le réseau de gaz

GAZ NATUREL

Production équivalente à la consommation
de 220 foyers / aux besoins en bio-GNV pour
une quinzaine de bus Tma



Des recettes pour faire baisser les charges
d'exploitation de la station

RECUPERATION DE CHALEUR sur l'eau traitée pour chauffer le digesteur et les locaux

ECONOMIES D'ENERGIE et EFFICACITE ENERGETIQUE

LA PHASE CHANTIER



→ D'ICI AU DEMARRAGE

- ✓ L'obtention du permis de construire
- L'autorisation au titre de la Loi sur L'Eau
- L'autorisation d'exploiter au titre des ICPE

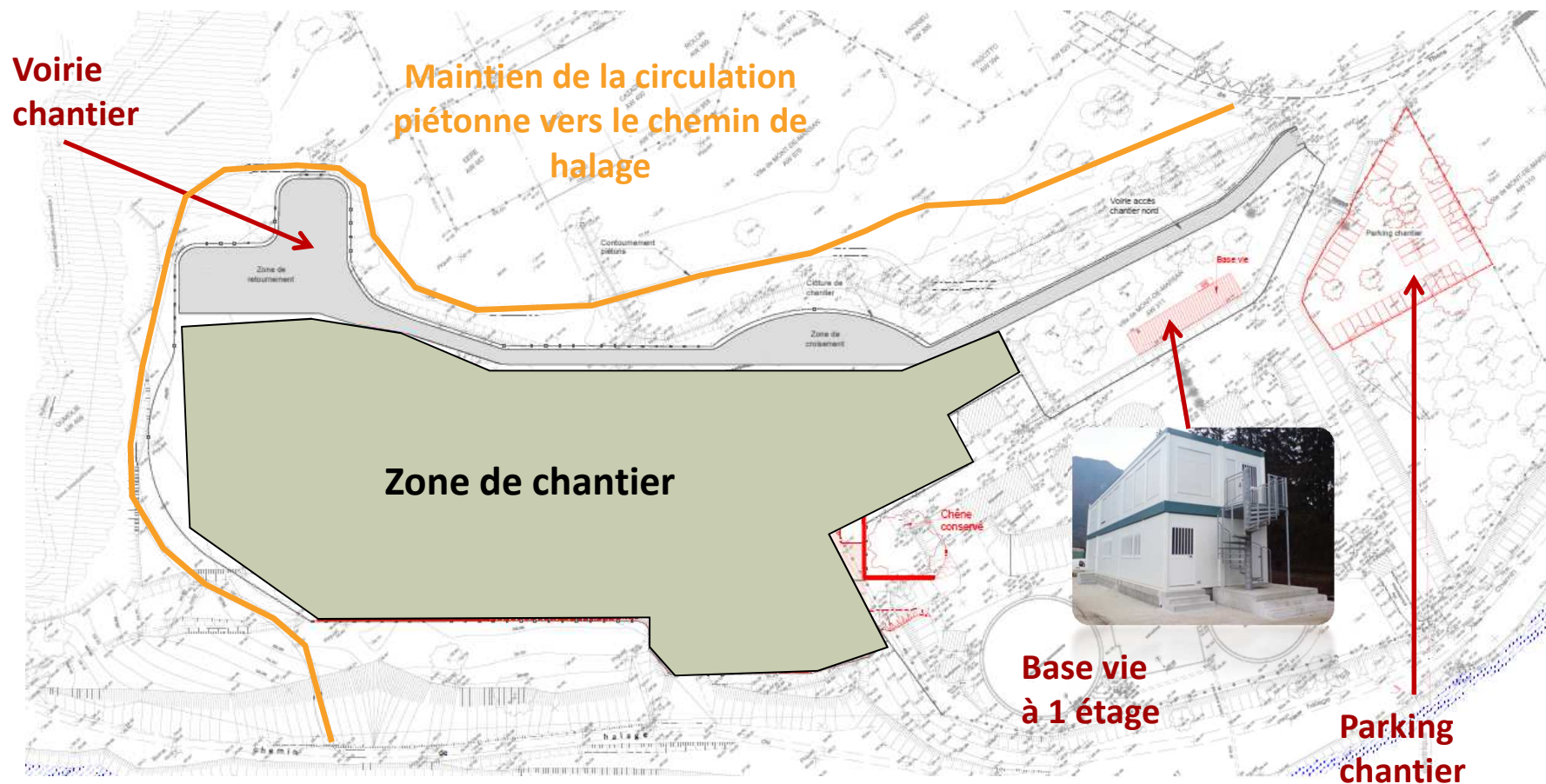


PERMIS DE CONSTRUIRE	
DEMANDEUR :	COMMUNE DE MONT DE MARSAN
REPRÉSENTÉ AUJOURD'HUI PAR :	M Charles DAVOT
DATE DE DELIVRANCE DU PERMIS :	12 Septembre 2017
PERMIS N° :	PC 040 192 17 B0046
NATURE DU PROJET :	Construction des locaux de la régie des Eaux (Service Assainissement), Construction de la nouvelle station d'épuration de «JOUANAS» et démolition de l'ancienne station
SUPERFICIE DU TERRAIN :	54 558 m ²
DATE D'AFFICHAGE DU PERMIS DE CONSTRUIRE :	18 Septembre 2017
ADRESSE DE LA MAIRIE OÙ LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ :	Mairie de Mont de Marsan 2 place du Général Leclerc 40 000 MONT DE MARSAN
SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉE :	582.83 m ²
HAUTEUR MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS :	11.35 m
SURFACE DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR :	383.00 m ²
ARCHITECTE :	Bertrand HUBERT Architecte D.P.L.G. HUBERT-architecture 49 Bd de Latrre de Tassigny 40990 SAINT PAUL LES DAX

LA PHASE CHANTIER



Installations de chantier



LA PHASE CHANTIER



En images



Portail parking chantier



Accès chantier avec portail et clôture



Espace public
maintenu +
possibilité de
rattraper le chemin
de halage

LA PHASE CHANTIER



→ **OBJECTIF** : Chantier à faibles nuisances

Stationnement / circulation

- Signalisation du chantier pour la sécurité routière
- Création d'un parking spécifique au chantier
- Mise en place d'une voirie de chantier le long de l'espace public
- Plan de circulation pour répartir la circulation
- Surveillance attentive de la propreté des voiries

Bruit

- Horaires de chantier à respecter
- Limitation du recours aux engins bruyants